



Assemblée générale

Distr. limitée
27 mars 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Afrique du Sud, Algérie, Bahreïn*, Émirats arabes unis, Fédération de Russie:
amendement au projet de résolution A/HRC/25/L.18/Rev.1**

25/...

Le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant

Le sixième alinéa du préambule *doit se lire comme suit*:

Prenant note du travail accompli par les organes conventionnels des Nations Unies, en particulier le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, pour la promotion des droits qui ont trait au logement convenable,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.14-12660 (F) 270314 280314



* 1 4 1 2 6 6 0 *

Merci de recycler

